



ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE - Règle 18 ter.2)

I. Office qui émet la notification:

Service de l'Etat de la Propriété Intellectuelle et Innovation sous le Gouvernement de la République Kirghize
62, rue Moskovskaya
Bichkek , 720021
République Kirghize

II. Numéro de l'enregistrement international :

1291862

III. Nom du titulaire:

ABC DETERJAN SANAYI VE TICARET ANONIM SIRKETI
Rüzgarlibaçe Mahallesi, Cumhuriyet Caddesi, Gülsan Plaza No: 22 Kat: 4 Kavacik ISTANBUL
(TR)

IV.

☐ Protection pour tous les produits et/ou services (règle 18ter.2)i)).

☒ Protection pour une partie seulement des produits et/ou services (règle 18ter.2)ii))

cl. 03

Préparations de décoloration et nettoyage, détergents autres que pour les opérations de fabrication et qu'à usage médical, produits pour la décoloration du linge, assouplissants de tissus pour la lessive, détachants; détergents pour lave-vaisselle; produits de parfumerie; produits cosmétiques; fragrances; désodorisants à usage personnel et pour animaux; savons.

cl. 05

Préparations pharmaceutiques et vétérinaires à usage médical; préparations chimiques à usage médical et vétérinaire, réactifs chimiques à usage pharmaceutique et vétérinaire; préparations d'hygiène à usage médical; emplâtres.

V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



VI. Date: 16.06.2017